



THÈME 1

La recherche à l'université : nouveau contexte, nouveaux enjeux

La recherche subit des coups de boutoir depuis plusieurs années de la part des gouvernements successifs, mettant à mal l'indépendance des chercheur-ses. Le rapport Gillet n'a fait qu'aggraver la situation, en accroissant son pilotage, à travers notamment les agences de programmes.

INTRODUCTION. CONTEXTE : MISE EN ŒUVRE DE L'ACTE II DE L'AUTONOMIE

À la suite du rapport Gillet, une restructuration de fond de l'ESR est à l'œuvre. Elle se traduit par un pilotage aggravé de la recherche. La principale nouveauté porte sur la création des agences de programmes porteuses d'axes stratégiques tournés en direction des applications et de l'innovation, alors que la recherche fondamentale, dans sa diversité disciplinaire, en est la grande victime. À cela s'ajoutent la définition d'axes stratégiques par les organismes nationaux de recherche (ONR) et ceux des universités, tout autant réducteurs de la diversité de la recherche existante. Devenues « cheffes de file », ces universités définissent un nouvel « écosystème » territorial de l'ESR, en articulation avec les ONR et en associant les collectivités territoriales et les entreprises.

Le rôle territorial des universités ne doit pas faire illusion quant à l'autonomie qui leur serait laissée. Les universités sont bridées par les axes stratégiques fixés par l'État, dont le pilotage s'effectue aussi par l'attribution des moyens et l'évaluation. Le principal dispositif est représenté par les COMP à 100 % de la charge pour service public, avec des implications délétères. Les attributions RH des universités « cheffes de file » représentent une autre menace avec la possibilité d'agir sur les statuts nationaux des enseignant-es-chercheur-ses (EC) et des chercheur-ses (C) ; la modulation des services est dorénavant clairement en ligne de mire. La généralisation du modèle d'établissement public expérimental (EPE), débouchant souvent sur un grand établissement, facilite déjà les attaques contre l'indépendance du personnel : les statuts, dérogeant au Code de l'éducation, affaiblissent la démocratie universitaire.

1. LIEN FORMATION-RECHERCHE À L'UNIVERSITÉ

Le SNESUP-FSU défend une conception de l'université qui donne accès aux savoirs et aux

méthodes issues des recherches pour toutes et tous les étudiant-es, dès la première année. Y renoncer serait une très grande perte pour la société en général, et pour l'émancipation des étudiantes et étudiants. La création et la transmission des savoirs doivent être remises au centre de l'université et de nos métiers.

[...]

Une des raisons de la fragilisation du lien recherche-formation est l'absence d'EC titulaires dans certaines formations et la différenciation entre les structures de formation, certaines étant explicitement destinées à former à la recherche, et voyant de ce fait leurs moyens augmenter (comme les *graduate schools*), et les autres se trouvant de fait éloignées de la recherche.

La différenciation s'observe également chez le personnel. La course à l'excellence, la pression pour publier, les recherches de financement, etc. distinguent des EC entre celles et ceux prétendant « excellent-es », et les autres. Les chaires de professeur junior en sont l'exemple type. Elles contribuent à briser le lien recherche-formation en permettant à un petit nombre d'enseigner moins au prétexte qu'ils et elles seraient de « meilleures » chercheur-ses. Il faut en outre revoir nos modes d'évaluation (recrutement, promotions) pour se défaire de la pression liée à l'évaluation quantitative, qui nous détourne des fondements de la production de savoirs.

Enfin, alors que les précaires assurent une part croissante des heures d'enseignement, leur droit à la recherche n'est pas garanti. Le SNESUP-FSU rappelle sa revendication d'un plan massif qui garantit la titularisation de toutes et tous les contractuel-les qui le souhaitent, corrélé à l'arrêt du recours facilité au contrat pour pourvoir les emplois permanents dans l'ESR. Ces revendications sont aussi une condition pour le rétablissement du lien formation-recherche à l'université.

2. ZONES À RÉGIME RESTRICTIF (ZRR)

Le développement de ces zones « restrictives », ou zones à accès réglementé, dans le cadre de

Le SNESUP-FSU défend la liberté de recherche, le libre choix des thématiques de recherche et combat toutes les contraintes qui s'exercent sur les chercheur-ses.

la protection du potentiel scientifique et technique national, est particulièrement inquiétant, à cause des risques qu'il fait peser sur la recherche et sur le personnel.

Les ZRR peuvent contraindre la liberté de recherche, par l'obligation faite aux chercheur·ses (C et EC) de s'engager sur des sujets de recherche, et la menace (déjà concrétisée pour certain·es) de se voir reprocher des écarts thématiques, y compris par des poursuites judiciaires. Dans les ZRR, s'exercent de la censure et de l'autocensure. Par ailleurs, elles contribuent à la course à l'innovation qui peut être contradictoire avec la nécessité de faire de la science. Le SNESUP-FSU défend la liberté de recherche, le libre choix des thématiques de recherche et combat toutes les contraintes qui s'exercent sur les chercheur·ses (C et EC), notamment dans les ZRR.
[...]

3. LA CONTRAINTE DE TEMPS

La problématique du temps doit être interrogée : a-t-on le temps de faire de la recherche ? Il est difficile de sanctuariser le temps de la recherche. Les sollicitations sont nombreuses. Les choix budgétaires de geler ou de ne pas renouveler des postes de titulaire génèrent un nombre important d'heures complémentaires, grevant d'autant le temps pour la recherche. C'est particulièrement vrai en IUT, avec de très lourdes charges d'enseignement ; les charges administratives s'accroissent dans toutes les composantes. Le SNESUP-FSU continue de revendiquer une revalorisation de l'heure de vacation et de l'heure complémentaire à 125 % de l'heure titulaire moyenne, soit 125 euros brut. Le manque de temps pour la recherche peut conduire à des exclusions de laboratoire. Il faut aider les collègues à revenir à la recherche, notamment lorsque les conditions de travail qu'ils et elles ont subies, les obligations d'heures complémentaires ou de charges administratives ou autre ont contraint leur temps de recherche.
[...]

4. QUELLES ACTIONS ?

Pour faire aboutir nos mandats, les actions passent par la présence de nos camarades dans les instances élues afin de faire pression sur les exécutifs des universités en permettant

de faire voter des décisions en conformité avec nos mandats. Au niveau national, les actions menées par le SNESUP-FSU n'ont pas été vaines ; la volonté de transformation rapide de l'ESR a été limitée, infléchie, au moins retardée. Des victoires ont été récemment remportées, contre le Hcéres en particulier.
[...]



Pour mieux faire connaître ses analyses et revendications auprès des collègues, le SNESUP-FSU poursuit la production de matériel militant permettant de mener des campagnes sur les dangers des politiques menées ou envisagées dans l'ESR, notamment :

- celles concernant le lien entre la politique de financement et de restructuration de la recherche et les restrictions des libertés académiques ;
- celles concernant les statuts des enseignant·es-chercheur·ses et des établissements.

Le SNESUP-FSU poursuit ses efforts pour mieux faire connaître ses revendications auprès du personnel précaire afin de l'amener à se syndiquer et à se mobiliser pour gagner des avancées le concernant. La syndicalisation des jeunes docteur·es recruté·es sur des contrats de personnel d'appui à la recherche par les établissements est un enjeu pour notre organisation. Et ce, d'autant plus que ces collègues, au même titre que des doctorant·es, sont, comme le montre l'exemple états-unien, les premières victimes des attaques subies.

Les actions passent par la présence de nos camarades dans les instances élues afin de faire pression sur les exécutifs des universités.



Le SNESUP-FSU rappelle aux collègues l'importance de leur mission de diffusion de la connaissance auprès de toute la population.

La liberté académique est un levier pour prendre notre place dans la lutte contre le changement climatique et la destruction de la biodiversité. Elle nous permet d'alerter la population, de lutter contre les arguments des lobbyistes, de proposer une contre-expertise, de dénoncer les fausses vérités au nom de notre travail de recherche scientifique. Il en est de même pour la lutte contre toutes les formes d'inégalités et de discriminations qui se nourrit des recherches, notamment en sciences sociales, mais dont le principe est aujourd'hui contesté. Dans cette période où la remise en cause des résultats de la science est en augmentation, le SNESUP-FSU rappelle aux collègues l'importance de leur mission de diffusion de la connaissance auprès de toute la population, au-delà de leurs enseignements, et les encourage à faire connaître leur métier et son importance pour éclairer les choix de société à faire.

Lire la version complète : www.snesup.fr/la-vie-du-snesup.

5. PRÉSERVER LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE ET L'INDÉPENDANCE DES ENSEIGNANT-ES-CHERCHEUR-SES

Le SNESUP-FSU revendique de donner tout leur rôle aux organes assurant les garanties statutaires spécifiques des universitaires :

- au Cneser, en tant que juridiction particulière dans l'exercice de ses compétences disciplinaires, qui doit être présidé, pour cela, par un EC de statut universitaire ;
- au Cneser plénier, en tant qu'instance qui, de consultative, devienne prescriptive ;
- au CNU, comme organe chargé de décisions individuelles concernant la qualification, le recrutement, l'évolution de carrière des enseignant-es-chercheur-ses, dont le repyramidage ;
- au CoNRS, pour l'articulation entre les organismes nationaux de recherche et les universités sur les missions de recherche. ■

72 POUR ; 3 CONTRE ; 1 ABST. ; 0 NPPV

THÈME 2

Revitaliser la démocratisation de l'enseignement supérieur

La massification des effectifs d'étudiant·es dans l'enseignement supérieur public ne s'est pas accompagnée d'une augmentation des moyens à la hauteur, obérant les chances de poursuite d'études pour un grand nombre de jeunes. Un choix politique qui a conduit à un développement sans précédent du secteur privé, avec des formations hors de prix ne débouchant pas sur des diplômes nationaux.

Le SNESUP-FSU exige de revenir à l'habilitation et que seuls les établissements publics relevant du Code de l'éducation puissent délivrer des diplômes nationaux.

La croissance démographique consécutive au baby-boom de l'an 2000 – qui s'est poursuivie jusqu'en 2014 – a conduit à une augmentation du nombre d'étudiant·es accueilli·es dans l'enseignement supérieur. Cependant, les moyens dévolus par l'État à l'enseignement supérieur public n'ont pas progressé, ne lui permettant pas de répondre à cette augmentation. En conséquence, cette massification ne s'est pas accompagnée d'une démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur public, mais a conduit à un développement sans précédent de l'enseignement supérieur privé. Dans le même temps, la diffusion de l'intelligence artificielle générative (IAG) questionne nos métiers. Aussi, le congrès du SNESUP-FSU se mandate sur les moyens d'une démocratisation du service public de l'enseignement supérieur inclusive, égalitaire et sans discrimination sur l'ensemble de notre territoire. Le thème « Revi-

taliser la démocratisation de l'enseignement supérieur » se décline en quatre chapitres : « Promotion de l'enseignement supérieur (ES) public », « Réduction de l'ES privé », « Lutte contre les inégalités et les discriminations », « Démocratisation et intelligence artificielle générative ».

CONTRIBUTION DU SERVICE PUBLIC DE L'ESR À LA DÉMOCRATISATION DE L'ACCÈS AUX FORMATIONS ET AUX QUALIFICATIONS

Le SNESUP-FSU rappelle son mandat de droit à la poursuite d'études, dans la formation de leur choix, pour toutes et tous les étudiant·es qui le souhaitent.

Pour le SNESUP-FSU, seul le cadre d'un service public de l'enseignement supérieur peut assurer la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, ce qui implique